Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

inspection académique
Loir-et-Cher
académie
d'Orléans-Tours
éducation
nationale

Vendôme, le 13 janvier 2011

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants de CM2 et CE1,
Mesdames et Messieurs les Membres des RASED

des écoles élémentaires de la circonscription de VENDOME

l'Inspectrice de l'Éducation nationale
Ien/ / 2010

Dossier suivi par

Tél. 02 54 77 30 36
Fax 02 54 77 26 91
ce.ien41v
@ac-orleans-tours.fr

4 avenue Georges Guimond
41100 Vendôme

Note de service n° 4

I - ÉVALUATIONS NATIONALES DES ACQUIS DES ÉLÈVES de CE1 et CM2

Le dispositif d'évaluations nationales en CE1 et CM2 est reconduit conformément aux principes de mise en œuvre de la réforme du 1er degré et sera mis en œuvre dans toutes les écoles. Un courrier de Madame l'Inspectrice d'académie en date du 4 janvier dernier vous en annonçait le déroulement :

	CM2	CE1
Passation des épreuves	entre le 17 et le 21 janvier 2011	entre le 16 et le 20 mai 2011
Transmission des résultats grâce à l'application Web	entre le 24 janvier et le 18 février 2011	entre le 30 mai et le 16 juin 2011
Communication des résultats de chaque élève à ses parents	à partir du 29 janvier 2011	à partir du 28 mai 2010
Publication des résultats sur le site public « education.gouv.fr »	fin février 2011	fin juin 2011

- Rappel des objectifs des évaluations nationales

Le dispositif d'évaluation vise à établir un bilan des connaissances et compétences attendues en français et mathématiques à deux moments clés du parcours scolaire : la fin du CE1 et le milieu du CM2.
L'analyse des résultats de ces évaluations permettra de mieux identifier les domaines de réussite de chacun des élèves et de repérer ceux pour lesquels des aides doivent être apportées (différenciation pédagogique au sein de la classe, aide personnalisée, stages de remise à niveau pour les CM2, PPRE).
J'attire aussi votre attention sur l'importance de la communication avec les parents qui doivent être légitimement informés des résultats de leur enfant.
Enfin, au delà du traitement individuel, ce protocole d'évaluation permet de mieux mesurer les acquis de chaque école et d'enrichir la réflexion des équipes pédagogiques sur l'organisation des apprentissages (programmations et progressions de cycle), l'harmonisation des outils, les axes prioritaires du projet d'école.

- Le livret d'évaluation - Nouveautés du protocole 2011

- *Modification de la grille* : pour certaines compétences, ce ne sont plus les mêmes regroupements d'items.
- *Rééquilibrage en mathématiques* : retraits et ajouts de compétences.
- *Modification du codage* avec introduction des codes complémentaires 3 et 4 sur 36 des 100 items :
  - 11 codes 3 et 11 codes 4 en français
  - 14 codes 3 et 14 codes 4 en mathématiques

Code 3 : réponse « partiellement exacte sans élément erroné »
Code 4 : réponse « partiellement exacte avec éléments erronés ».
Ce qui ne change pas :
code 1 : réponse attendue
code 0 : absence de réponse
code A : élève absent
code 9 : autres réponses.

- *Retrait de l'onglet synthèse école* sur l'application locale, pour les raisons de comparabilité puisque les seuils de l'année en cours ne sont pas connus : les fourchettes des quatre groupes d'élèves n'étant connues qu'au moment de la parution des résultats nationaux, c'est à ce moment-là que vous sera communiquée la répartition des élèves dans les quatre groupes pour votre école, le département, l'académie, la France.
- *Modification de l'onglet synthèse parents.*

- Erreur dans le livret de l'enseignant

Une lacune a été relevée dans le livret de l'enseignant, à la page 30, exercice 18 (en mathématiques) :
Il convient de remplacer « Chacun des côtés du triangle a une longueur double du triangle figurant sur votre cahier.» par « Chacun des 3 côtés du triangle que vous allez construire doit avoir une longueur double de chacun des 3 côtés du triangle qui est tracé sur la feuille.»

- Quels sont les élèves concernés ?

« Tout élève recevant un enseignement de niveau CM2 dont les objectifs d'apprentissage sont intégralement ceux de la classe de CM2 est concerné par la passation de cette évaluation et le traitement de ses résultats dans l'application locale. » (circulaire ministérielle du 8 décembre 2010)
En conséquence, les élèves pour lesquels un dossier CDOEA est en cours, qui suivent un enseignement adapté à leur niveau et qui n'ont pas les objectifs d'apprentissage de la classe de CM2 ne sont pas concernés.
Les élèves handicapés qui suivent le programme de CM2 devront bénéficier des aménagements définis par les textes : des livrets adaptés sont à votre disposition. Pour toute précision, j'invite les enseignants concernés à se rapprocher dès que possible des enseignantes référentes ASH.

- L'accès au portail des évaluations

Le paramétrage de la campagne, le téléchargement de l'application locale pour la saisie des résultats et l'envoi des fichiers de résultats anonymés par le directeur s'effectueront en ligne sur le portail habituel d'authentification avec la clé OTP.
Dès maintenant, le directeur peut paramétrer la campagne et télécharger l'application locale, c'est-à-dire :

- ✓ indiquer le nombre d'élèves de CM2 qui seront inscrits dans l'école la semaine du 17 janvier et qui passeront les épreuves
- ✓ choisir le mode importation pour communiquer les résultats de l'école quand les évaluations seront codées.
- ✓ télécharger la feuille de calcul dite « application locale.

- Correction et saisie des résultats

Chaque directeur installera sur un ordinateur de l'école cette application dite « locale » (tableur microsoft excel ou open office) qui permettra :

- la saisie des codes des items pour chaque élève dans l'ordre des exercices du cahier
- l'établissement d'une feuille de résultats par élève
- l'édition d'un fichier anonymé.

A la fin des épreuves, les enseignants de CM2 coderont les réponses selon les indications fournies pour chaque exercice (cf. livret enseignant). Ils saisiront ensuite les codes dans le tableur.

- Transmission et communication des résultats anonymés

Les directeurs veilleront à importer sur le serveur en ligne les résultats de leur école (cf. manuel du directeur) **le 18 février au plus tard (fermeture du serveur)** ou à les transmettre au secrétariat de l'IEN (pour les écoles ayant moins de dix élèves en CM2) **le 11 février au plus tard**.

- Les directeurs des écoles comprenant moins de dix élèves de CM2 me transmettent par courriel, en pièce jointe, le tableur complet (ne pas extraire le fichier .csv)
- Les directeurs des écoles comprenant au moins 10 élèves de CM2 sauvegarderont leurs résultats au format .csv (enregistrer sous) et l'importeront sur le portail des évaluations (application « web »).

- Calendrier des différentes opérations

Opérations	Dates	Directeur	Enseignant
Téléchargement de l'outil de saisie locale	Dès maintenant	X	
Paramétrage de la campagne	Dès maintenant	X	
Passation des tests par les élèves	du 17 au 21 janvier		X
Opérations de codage et saisie dans le tableur par les enseignants	du 24 janvier au 11 février		X
Importation des résultats Sur l'application web	du 24 janvier au 18 février	X	
Communication par les maîtres aux parents des résultats de leur enfant	à partir du 29 janvier		X

Légende :

☐ Opération locale

▩ Opération en ligne (Web Académique) : tous les aspects techniques sont précisés dans le manuel du directeur

Le manuel du directeur/enseignant, version 2011 est téléchargeable sur le portail des évaluations, cliquez sur « manuel d'utilisation de l'outils de saisie locale » ; il vous fournira toutes les informations nécessaires.

En cas de difficulté particulière, je vous invite à vous rapprocher de Marc Lahillone, animateur TICE de la circonscription (marc.lahillone@ac-orleans-tours.fr).

II – INFORMATIONS

- ✓ **Evaluation départementale mi-CP** : **passation dans les classes du 10 au 18 janvier** et remontée des résultats pour une synthèse départementale le 4 février dernier délai. Je vous engage vivement à utiliser cet outil d'aide à l'évaluation de l'apprentissage de la lecture qui est mis à disposition de tous les enseignants de CP sur le site http://ia41.ac-orleans-tours.fr (rubrique enseignements et pédagogie, puis évaluations). Pour tout renseignement complémentaire contacter la conseillère pédagogique, Marianne Fouchier.

- ✓ **Application d'entraînement à la lecture en CE1, « Le lis avec Léon »** : outil proposé par le ministère de l'Education nationale sur le site www.soutienlecture.fr et qui peut être utilisé en aide personnalisée.

- ✓ **Information concernant les faits de violence** : suite à des faits de violence survenus récemment dans l'académie, il est demandé aux directeurs d'école de bien vouloir veiller à porter à la connaissance de la hiérarchie tout fait grave qui entraînerait l'intervention de la police ou de la gendarmerie dans une école ou à ses abords. Joindre l'IEN par téléphone voire le cabinet de Madame l'Inspectrice d'académie par courrier électronique (ce.cab41@ac-orleans-tours.fr) ou selon la gravité par téléphone (cabinet : 02 34 03 90 22 ; secrétariat général : 02 34 03 90 21).

- ✓ **Rencontres jeunes chercheurs en Loir-et-Cher, samedi 9 avril 2011 à l'IUT de Blois** : reconduction de cette opération qui consiste à présenter et/ou découvrir des travaux scientifiques ou techniques menés en classe. Vous trouverez en pièce jointe un courrier de présentation et le formulaire d'inscription (à renvoyer pour le 18 février 2011).

III – FORMATIONS

- ✓ **Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'école de 2 classes et plus :** voir circulaire et formulaire en pièces jointes. Rappel : candidature à adresser à l'IEN pour **le 18 janvier, délai de rigueur.**

- ✓ **Formation de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) - année 2011/2012** (courrier de Madame l'Inspectrice d'académie du 7 décembre 2010) : fiche de candidature à retirer auprès de la Division des écoles (02 34 03 90 90) et envoi des dossiers par voie hiérarchique **pour le 14 janvier 2011**.

- ✓ **Formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - année 2011/2012** (courrier de Madame l'Inspectrice d'académie du 4 janvier 2011) : dépôt des candidatures par la voie hiérarchique à l'Inspection académique **pour le 28 janvier 2011**.

- ✓ **Recrutement des personnels du 1er degré aux stages de préparation au CAPA-SH - année 2011/2012** (courrier de Madame l'Inspectrice d'académie du 6 janvier 2011) : réunion d'information le 19 janvier 2011 à 9h à l'Inspection académique de Blois et imprimé de candidature à faire parvenir **avant le 31 janvier 2011**.

IV – RAPPELS ET DATES A RETENIR

- ✓ **Opération « Pièces jaunes 2011» du 5 janvier au 12 février** : pour développer cette action un dossier sur *les grands systèmes du corps humain* sera envoyé à toutes les classes solidaires et des ressources pédagogiques sont en ligne à l'adresse suivante www.cndp.fr/piecesjaunes/.

- ✓ **Campagne de solidarité 2011 de la Jeunesse au Plein Air du 19 janvier au 13 février.**

- ✓ **22ème semaine nationale de le presse et des médias dans l'école du 21 au 26 mars 2011** : l'objectif de cette action est de favoriser la rencontre entre monde éducatif et professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information. Inspcritions du 6 janvier 12 h au 5 février minuit sur le site Internet du CLEMI : http://www.clemi.org. Pour toute information complémentaire se référer au courrier de Madame l'Inspectrice d'académie du 2 décembre 2010 et se rapprocher de Madame Karen PREVOST, coordonnatrice académique, Karen-Christine.Prevost @ac-orleans-tours.fr.

l'Inspectrice de l'Éducation nationale,

F. ACQUAVIVA

P. J. : circulaire et imprimé d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur
courrier Jeunes chercheurs